



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2020

COMPTE-RENDU

Présents : Mesdames Anne CROZET, Marina MENGOLLI Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et Charlotte THOMPSON.
Messieurs Franck CHENAL Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD-CHAPUIS, Cédric POCCARD-CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.

A l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 17 février 2020 est adopté. Il est ensuite procédé au vote des délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation de la servitude sur les parcelles ZC 312 et ZC 322 avec l'indivision BETHENOD

L'indivision BETHENOD serait favorable à une servitude sur deux parcelles en échange de la mise à disposition de deux places de stationnement sur la parcelle ZC 298, propriété de la Commune.

Pour contractualiser cet accord, une convention de servitude sur les parcelles ZC 312 et ZC 322, propriétés de l'indivision BETHENOD est proposée dans le but de favoriser la mise en place d'un tapis ou d'une piste de ski pour permettre un retour des skieurs au pied de l'immeuble la « Darbella ».

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention relative à la servitude sur les parcelles ZC 312 et ZC 322 avec l'indivision BETHENOD.

2. Approbation de la convention relative à la mise à disposition en faveur de l'indivision BETHENOD de deux places sur le parking du Parchey

En échange de la servitude sur les parcelles ZC 312 et ZC 322 proposée en délibération ci-dessus, une convention de mise à disposition de deux places sur la parcelle ZC 298, propriété de la Commune, est proposée dans le cadre d'un projet de l'indivision BETHENOD de créer un espace récréatif destiné à la clientèle des chalets « hérisson » et « Alpaca ».

Ces deux actes sont indissociables et devront être signés simultanément par la Commune et l'indivision BETHENOD.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer convention relative à la mise à disposition en faveur de l'indivision BETHENOD de deux places sur la parcelle ZC 298.

3. Ouverture du service de micro-crèche et approbation du règlement – Printemps été automne 2020

Il est proposé de reconduire le service de la micro-crèche pour le printemps l'été et l'automne 2020 dans les conditions suivantes :

- Les dates d'ouverture de ce service sont :
 - Du 02 juin au 1^{er} juillet 2020 et du 31 août au 02 décembre 2020 : Ouverture sur 3 jours le lundi, mardi et mercredi.
 - Du 06 juillet au 28 août 2020 : Ouverture sur 5 jours : Ouverture sur 5 jours du lundi au vendredi.
- Les jours fériés et la deuxième semaine des vacances de novembre, le service sera fermé.
- Les tarifs sont ceux définis par la CAF.

En plus des deux personnes de direction, un poste est à prévoir dans les conditions suivantes :

Poste d'auxiliaire de puériculture

Grade : Auxiliaire de puériculture (ou à défaut adjoint d'animation territorial)

Temps de travail : 24 Heures/semaine en ouverture sur 3 jours printemps / automne

Temps de travail : 35h/semaine en ouverture sur 5 jours durant l'été

Contrat à durée déterminée du 02/06/2020 au 09/12/2020

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le règlement intérieur et l'ouverture du poste dans les conditions précitées.

4. Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie avait souscrit un contrat d'assurance groupé pour couvrir les risques statutaires depuis le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans. L'objectif est d'obtenir des taux compétitifs grâce à la mutualisation.

En délibérant favorablement, la Commune accepte de participer à la consultation. Si au terme de la démarche les conditions financières ne convenaient pas, il serait toujours possible de ne pas adhérer auprès de la compagnie désignée dans le marché.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.

5. Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

De la même façon, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose une démarche mutualisée en vue de conclure une nouvelle convention de participation dans le domaine de la prévoyance. La convention actuellement en vigueur prendra fin le 31 décembre 2020.

Cette délibération permettra à la Commune de s'associer à la procédure et de mandater le centre de Gestion pour lui confier la consultation.

Si au terme de la démarche les conditions financières ne convenaient pas, il serait toujours possible de ne pas adhérer auprès de la compagnie désignée dans le marché.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

6. Approbation du dossier de demande de mise à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à l'instauration de servitude au titre des articles L342-1 et L 342-26 du code du Tourisme et d'enquête parcellaire conjointe pour le projet d'Aménagement du Front de Neige

Suite à l'évolution du projet et aux négociations amiables réalisées, il reste à :

- Régulariser l'assise des gares de départ et d'arrivés du télésiège de Parchey ;
- Recourir à la procédure d'instauration de servitude au titre des articles L 342-18 et L 342-26 du Code du Tourisme concernant la piste bleue du Poney. Cette servitude sera instaurée toute l'année et proposée à titre gratuit ;
- Définir le projet d'aménagement du front de neige d'utilité publique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite de M. le Préfet l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) portant sur le projet d'aménagement du front de neige de la station de Peisey et à l'instauration de servitude du domaine skiable sur la piste bleue du Poney ;
- engage dès à présent, conjointement à l'enquête préalable à la DUP, une enquête parcellaire en vue de l'acquisition des parcelles nécessaires à l'acquisition des gares d'arrivées et de départ du télésiège de Parchey;
- poursuit par voie d'expropriation, les acquisitions des parcelles concernées ;
- confirme la mission confiée au cabinet Mesur'ALPES, Géomètres-Expert Associés conformément au marché qui lui a été attribué et consistant en l'établissement du dossier d'enquête préalable à la DUP et à la Servitude du domaine skiable au titre des articles L342-18 et L342-26 du Code du Tourisme et la préparation et le suivi du dossier d'enquête parcellaire pour l'acquisition des parcelles restant appartenir à des propriétaires inconnus et/ou récalcitrants.

1. Approbation de la convention d'occupation du domaine public avec Messieurs Yohann, Nathan et Bastien entre la voie communale numéro 3 et la parcelle ZE 586

Messieurs Yohann, Nathan et Bastien JOVET sont propriétaires de la parcelle cadastrée ZE 586 sur laquelle ils ont obtenu l'autorisation de construire une habitation.

Les propriétaires demandent de souscrire une convention d'occupation du domaine public pour accéder par véhicule léger à leur parcelle en bordure de la voie communale numéro 3.

Il est proposé de réaliser une convention d'occupation du domaine public pour autoriser le passage sur un espace de 16,8 m² situé entre la voie communale numéro 3 et la parcelle ZE 586 dans le but de réaliser les aménagements nécessaires à l'accès à leur parcelle (plateforme d'accès, murs de soutènement, garde-corps de protection).

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention d'occupation du domaine public avec Messieurs Yohann, Nathan et Bastien entre la voie communale numéro 3 et la parcelle ZE 586.

2. Versement d'une subvention à l'APE pour financer le spectacle de l'école

L'association de l'APE sollicite une subvention afin de pallier au désistement du Club Med et de financer le spectacle de l'école. Le coût de ce spectacle est de 700 €. La Commune valide une participation pour moitié, soit un montant de 350 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le versement d'une subvention à l'APE pour financer le spectacle de l'école pour un montant de 350 €.

3. Versement d'une subvention en faveur du Comité des fêtes pour l'année 2020

En l'absence de données chiffrées, la délibération relative au versement d'une subvention en faveur du Comité des fêtes pour l'année 2020 est reportée.

4. Approbation de l'avenant relatif à la promesse de vente avec le groupe AMO DEVELOPPEMENT

La promesse de vente avec le groupe AMO DEVELOPPEMENT sur la parcelle ZC 191 est reportée et sera incluse dans la deuxième phase du projet.

5. Approbation de la promesse de vente sur la parcelle ZC 413 avec Monsieur Hervé TRESALLET

Dans le cadre de la sécurisation du domaine skiable, une promesse de vente a été signée avec Monsieur Hervé TRESALLET pour la vente de la parcelle ZC 21 scindée en ZC 412 et ZC 413. Seule la partie située en ZC 412 a été délibérée par le Conseil municipal, il convient de délibérer sur la parcelle ZC 413 pour régulariser la vente de l'ensemble de la parcelle ZC 21 située sur le front de neige.

La partie ZC 413 d'une surface totale de 661 m² était située en zone AU sur l'ancien PLU. Le prix de vente initié dans la promesse de vente a ainsi été défini au prix de 90€ le m² par les Domaines. La somme totale de cette promesse de vente est donc de 59 490 €.

Des actes administratifs seront réalisés pour contractualiser cet échange.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette promesse de vente sur la parcelle ZC 413 avec Monsieur Hervé TRESALLET.

II/ FINANCES

6. Vote des taux des 3 taxes directes locales

Le Conseil Municipal doit discuter des taux communaux d'imposition des foncières (bâtie et non bâtie) et cotisation foncière des entreprises pour 2020.

TAXES	BASES D'IMPOSITION pour 2019	TAUX de 2019	PRODUITS PERCUS EN 2019	PRODUITS ESTIMES en 2020 (avec hausse de 1% des bases)
Taxe foncière (bâti)	3 732 000	12,80 %	477 696 €	487 250 €
Taxe foncière (non bâti)	11 300	127,94 %	14 457 €	14 746 €

Cotisation Foncière des Entreprises	1 719 000	31,22 %	536 672 €	547 405 €
TOTAUX			1 028 825 €	1 049 402 €

Pour le budget 2020, le vote des taux de 2020 ne concernera que les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation foncière des entreprises.

Les communes ne voteront pas de taux de taxe d'habitation (que ce soit pour les résidences principales ou secondaires). Le taux de taxe d'habitation sera gelé au niveau de celui de 2019 (soit 13,37%).

Ainsi, toute délibération visant à modifier le taux de taxe d'habitation pour 2020 irait à l'encontre de ces dispositions et serait donc irrégulière.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le vote des taux des 3 taxes directes locales.

7. Affectation des résultats du budget général

Les résultats **du budget général** nécessite de procéder à une affectation des résultats par délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'affectation des résultats proposée dans les tableaux de synthèse du budget Communal.

8. Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget général de l'exercice 2019

L'exercice 2019 est clôturé pour le Communal.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les résultats budgétaires de l'exercice 2019 pour le compte administratif et le compte de gestion.

9. Approbation du budget primitif du budget général pour l'exercice 2020

Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 est proposé pour le budget Communal.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le budget prévisionnel pour l'exercice 2020.

III/ RESSOURCES HUMAINES

10. Création d'un poste de secrétaire administrative

Pour conforter l'équipe administrative du secrétariat, il est proposé de créer un poste de secrétaire administrative sur une durée de 6 mois. La mission principale de ce poste est la comptabilité pour pallier à ce dysfonctionnement au sein du secrétariat.

Le poste créée est le suivant :
Poste d'adjoint administratif

Grade : adjoint administratif territorial
Temps de travail : 35h/hebdomadaire
Contrat à durée déterminée du 24 février 2020 au 23 août 2020 inclus.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la création d'un poste de secrétaire administrative.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

11. Approbation de la Demande de subvention auprès du Fonds Départemental d'Equipements des Communes (FDEC) pour les travaux création d'une aire de stationnement à Nancroix

Pour soutenir les communes sur les opérations de maintenance et de reprise de voirie communale, le département propose une aide financière via les Fonds Départemental d'Equipements des Communes (FDEC).

Lors du budget prévisionnel 2020, il a été proposé de porter les travaux d'aménagement d'un parking à Nancroix, sur les axes suivants :

- RD 87 – secteur amont du restaurant l'Ancolie : aménagement et agrandissement du parking existant, permettant la création de 2-3 places de stationnement supplémentaires, environ 100 m² pour 8 325,00 € HT

Le montant prévisionnel total de ces travaux est estimé à 8 325,00 € HT, correspondant à environ 100m² d'aménagement d'un parking à Nancroix.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Subvention de 15 % par le FDEC : 1 248,75 €, montant de subvention minimum
- Auto-financement par le budget de la commune : 7 076,25 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la demande de subvention auprès du Fonds Départemental d'Equipements des Communes (FDEC) pour les travaux de reprise de la voirie au Pascieu.

12. Approbation de la Demande de subvention auprès du Fonds Départemental d'Equipements des Communes (FDEC) pour les travaux de reprise de la voirie au Pascieu

Pour soutenir les communes sur les opérations de maintenance et de reprise de voirie communale, le département propose une aide financière via les Fonds Départemental d'Equipements des Communes (FDEC).

Lors du budget prévisionnel 2020, il a été proposé de porter les travaux de voirie sur les axes suivants :

- Route du Pascieu : reprise de voirie sur 900 m², après travaux, pour 40 675,00 € HT
- Route de la Prairie – hameau du Pascieu : reprise de voirie sur 377 m² pour 31 725,00 € HT
- Reprise du parking – arrêt bus/navette – hameau du Pascieu, 85 m² pour 11 025,00 € HT
-

Le montant prévisionnel total de ces travaux est estimé à **83 425,00 € HT**, correspondant à environ 1 1 360 m² de reprise de voirie.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Subvention de 15 % par le FDEC : 12 513,75 €
- Auto-financement par le budget de la commune : 70 911,25 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la demande de subvention auprès du Fonds Départemental d'Equipements des Communes (FDEC) pour les travaux de reprise de la voirie au Pascieu.

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ ***Prochain Conseil municipal***

La date du prochain Conseil municipal sera définie après le déroulement des élections municipales.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.